



Démissionné après 9 mois de travail combien de préavis

Par **MANGIONE**, le 14/12/2008 à 10:59

J'ai démissionné d'un poste d'aide à domicile payé par chèque emploi service.
Ayant travaillé 9 mois chez cette personne, combien de préavis dois-je lui donner ?

Par **Visiteur**, le 14/12/2008 à 11:52

je laisse le soin à Tisuisse de vous répondre..